



## Commission Locale de l'Eau SAGE de l'Odet



### **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odet**

#### ***I- Etat des lieux***

#### ***3. Diagnostic et constats des groupes thématiques***

*Novembre 2003*



*Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Odet comprend 3 dossiers :*

**Dossier 1 : Etat des lieux**

*Ce dossier regroupe trois documents :*

- 1. Rapport général**
- 2. Atlas cartographique**
- 3. Diagnostic et constat des groupes thématiques**

Présent document →

**Dossier 2 : Tendances évolutives à l'horizon 2015**

**Dossier 3 : Enjeux, objectifs et actions**

*Ce dossier regroupe quatre documents :*

- 1. Contexte général du SAGE**
- 2. Plan d'Aménagement et de Gestion des Eaux**
- 3. Prescriptions et recommandations**
- 4. Fiches actions**

# Sommaire

Préambule	1
<b>1. Organisation de la concertation</b>	<b>3</b>
1.1. Principes généraux du SAGE	3
1.2. La CLE et le SIVALODET	4
La CLE	4
Le SIVALODET	4
1.3. Les groupes thématiques	4
1.4. Les entretiens personnalisés	5
1.5. Visites de terrain	5
<b>2. Inondations</b>	<b>7</b>
2.1. Diagnostic général	7
2.2. Constats définis par le groupe de travail « Inondations »	7
La protection des personnes et des biens est une priorité	7
Le risque "zéro" n'existe pas	7
L'amélioration de l'information et de la sensibilisation au risque sont recherchées	7
L'amélioration du système d'annonce des crues est à l'étude	8
La gestion de crise et l'organisation de la sécurité (plan de circulation, évacuation, assistance...) constituent une attente forte	8
La généralisation des PPRI est en cours	8
La logique de bassin et la solidarité amont-aval / urbain-rural doit prévaloir sur des actions isolées	9
Quimper bénéficie d'un certain niveau de protection grâce aux aménagements en ville	9
Pour améliorer la protection de Quimper, des retenues temporaires amont sont envisagées	9
Les talus et les zones humides contribuent à la régulation des crues	10
Les pratiques culturelles peuvent avoir des effets sur le ruissellement	10
<b>3. Qualité de l'eau</b>	<b>11</b>
3.1. Diagnostic général	11
3.2. Constats définis par le groupe de travail « Qualité de l'eau »	11
La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu fondamental	11
La qualité de l'eau présente une évolution contrastée	11
Agriculture et qualité de l'eau : un thème où l'attente est forte	11
Les pratiques à risques persistent dans l'usage des pesticides	12

L'assainissement autonome et le devenir des boues des stations d'épuration constituent les prochains chantiers de l'assainissement.....	12
Le SAGE doit déterminer des objectifs de qualité d'eau .....	12
Des encouragements sont nécessaires à la poursuite des efforts engagés.....	12

#### **4. Besoins et ressources** **13**

---

4.1. Diagnostic général .....	13
4.2. Constats définis par le groupe de travail « Besoins et ressources ».....	13
La protection des captages demeure un enjeu majeur.....	13
Les données relatives à la consommation d'eau sont difficiles à rassembler .....	13
La consommation totale a diminué .....	13
Le sud du bassin doit faire face à une croissance forte de ses besoins .....	13
Le bassin n'est pas autosuffisant.....	14
Une fragilité en cas de sécheresse .....	14
Les besoins écologiques propres des écosystèmes aquatiques sont mal connus.....	15
Les ressources souterraines restent assez mal connues.....	15
Les prélèvements privés sont nombreux et leur impact est mal connu.....	15
Des économies d'eau réalisées .....	15

#### **5. Milieux aquatiques** **17**

---

5.1. Diagnostic général .....	17
5.2. Constats définis par le groupe de travail « Milieux aquatiques » .....	17
La protection des zones humides est insuffisante malgré leur importance.....	17
Des problèmes liés à la définition des zones humides et à l'application de la réglementation .....	17
CRE : le bilan est positif mais la question de sa pérennisation se pose .....	18
L'état piscicole des cours d'eau est bon à l'exception du Jet .....	18
Les débits réservés ne peuvent être respectés en permanence .....	18
Des obstacles à la migration des poissons subsistent.....	18
Les plans d'eau privés se sont multipliés .....	19
Certaines pratiques culturelles ont un impact sur les milieux aquatiques.....	19
Les attentes relatives aux loisirs sont importantes .....	19

#### **6. Estuaire** **21**

---

6.1. Diagnostic général .....	21
6.2. Constats définis par le groupe de travail « Estuaire » .....	21
L'estuaire demeure un milieu peu connu .....	21
L'estuaire joue un rôle important de nourricerie pour les poissons .....	21
L'envasement de l'estuaire n'est pas mesuré .....	21
Les usages sont nombreux, leur cohabitation parfois difficile et les attentes fortes .....	21
Les activités nautiques et la pêche dépendent de la qualité de l'eau .....	22
La qualité de l'eau est mauvaise, notamment en amont des Vire-Courts .....	22
En matière de lutte contre la pollution, l'équipement des ports est insuffisant .....	22
L'estuaire suscite différents projets d'aménagement et de valorisation .....	22
La restauration du banc d'huîtres du Pérennou est envisagée .....	22
La gestion des mouillages de la plaisance s'organise .....	23
Le SAGE sera-t-il en mesure de déboucher sur des applications concrètes ? .....	23
<b>7. Entretiens personnalisés (socio-professionnels) .....</b>	<b>25</b>
Chambre de commerce et d'industrie .....	25
Chambre d'agriculture .....	25
Agriculture biologique .....	26
Fédération de pêche .....	26
Comité local des pêches .....	26
Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) .....	27
Union Fédérale des Consommateurs – Que choisir .....	28
SEPNB-Bretagne Vivante .....	29
Association Eau et Rivières .....	29
Association Etudes et Aménagements Urbains et Ruraux (EAUR) .....	29
Association l'Eau et la Terre .....	30
Nautisme en Odet (fédération des clubs d'usagers de la rivière) .....	30
Association de plaisanciers .....	31
Association des pêcheurs plaisanciers de Sainte-Marine .....	31

## Préambule

---

Le dossier présentant **l'état des lieux et le diagnostic, première phase de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Odet**, est constitué des **3 documents** suivants :

- Rapport général
- Atlas cartographique
- Diagnostic et constats des groupes thématiques (objet du présent document)

Ces 3 documents sont organisés selon les **5 thématiques** suivantes (correspondant aux groupes thématiques) :

- Inondations
- Qualité de l'eau
- Besoins et ressources en eau
- Milieux aquatiques
- Estuaire

**Les 3 documents s'articulent de la façon suivante** : « le rapport général » fournit l'ensemble des données recueillies sur le bassin versant de l'Odet et sur les 5 thématiques, « l'atlas » fournit une représentation cartographique de ces données et le rapport « Diagnostic et constats des groupes thématiques » apporte la perception des problématiques par les acteurs locaux et synthétise les travaux réalisés lors des réunions de concertation.

Ainsi, la présentation de ces documents vise à **respecter la démarche** qui a été mise en place pour élaborer l'état des lieux et initier l'important **travail de concertation**, organisé autour des groupes thématiques, dont dépend la réussite de la démarche du SAGE. En phase d'état des lieux il convient de fournir à l'ensemble des partenaires des **informations cohérentes et si possible exhaustives**, pour asseoir une concertation effective dans les phases ultérieures de la démarche que sont « l'établissement des tendances et des scénarios (phase 2) » puis « la détermination des objectifs, la définition de la stratégie et la formalisation du SAGE (phase 3) ». Il s'agit aussi de « **coller au terrain** » et d'éviter toute démarche qui pourrait être ressentie comme déconnectée des préoccupations locales.

La **hiérarchisation des thèmes** mérite d'être commentée. En premier lieu, il convient de rappeler que ce sont **les crues de 2000 qui ont été le « déclencheur »** du SAGE de l'Odet. Ensuite, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la distribution en eau, et notamment en eau potable, sont fondamentaux comme le rappelle le SDAGE du bassin Loire Bretagne (la sécurisation de l'alimentation en eau potable est l'objectif prioritaire du SDAGE). Pour finir, suivent les thèmes importants et fédérateurs que sont les milieux aquatiques et l'estuaire ; ce dernier thème mérite une mention particulière, car il a suscité un intérêt inattendu résultant peut-être d'un déficit de prise en compte globale dans les réflexions antérieures.

L'approche thématique proposée dans le présent état des lieux a donc conduit à **rédiger pour chaque thème un chapitre le plus complet possible et pratiquement indépendant des autres chapitres** ; il en résulte certaines répétitions pouvant apparaître dans le cadre d'une lecture linéaire des documents.

Il convient de rappeler que malgré les efforts consentis, **l'état des lieux ne peut prétendre à l'exhaustivité sur tous les thèmes abordés**. Toutefois, l'éclairage obtenu permet d'appréhender correctement les enjeux et d'initier les phases suivantes de l'élaboration du SAGE de l'Odet. Parmi les informations recherchées et non obtenues on peut citer par exemple : les préjudices économiques des inondations 2000-2001, l'évaluation fine de la production et de la consommation en eau potable, les calculs de flux de pollution par catégories de sources de pollution, l'analyse des excédents d'azote par secteurs du bassins (les données ne sont disponibles qu'à l'échelle cantonale et le nombre de cantons concernés par le bassin conduit à prendre en compte un territoire trop vaste pour établir des ratios fiables sur le bassin versant de l'Odet : seul 2 cantons ont donc fait l'objet de précisions), la pédologie (données disparates), la courantologie dans l'estuaire.

Toutefois, pour certains sujets mal connus, **des compléments d'étude ont été jugés nécessaires** et ont été réalisés pour compléter l'état des lieux. Il s'agit des études suivantes :

- Géologie et eaux souterraines – SAGE de l'Odet : étude BRGM, août 2003
- L'avifaune de l'estuaire de l'Odet – Etat des connaissances de 1967 à 2003 : étude Bretagne Vivante-SEPNB, août 2003
- Bilan des connaissances et des enjeux relatifs aux ressources marines de l'estuaire de l'Odet : étude IFREMER-TETHYS, juillet 2003

Par ailleurs, compte tenu de la sensibilité des **zones humides et du petit chevelu** présents sur le bassin versant de l'Odet et des menaces qu'ils subissent, un inventaire a été initié (première phase réalisée en 2003 : 5 150 ha sur les communes de Guengat, Plonéis et Quimper). Cet inventaire n'est pas considéré comme une étude complémentaire pour l'état des lieux du SAGE, mais comme un « produit » du SAGE mis en œuvre rapidement du fait de l'urgence de la situation reconnue par l'ensemble des acteurs.

# 1. Organisation de la concertation

---

## 1.1. Principes généraux du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de définition stratégique d'une politique globale de gestion de l'eau à l'échelle d'une « unité hydrographique cohérente » :

- il fixe les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné,
- il répartit l'eau entre les différentes catégories d'usagers,
- il identifie et protège les milieux aquatiques sensibles,
- il définit des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations,
- il évalue les moyens économiques et financiers nécessaires.

Il va dans le sens d'un renforcement et d'une pérennisation de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Son objet est ainsi de définir des priorités, des objectifs ainsi que des actions pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques en contribuant à promouvoir un développement social et économique durable.

Ses préconisations seront établies pour 10 ans.

Son élaboration est pilotée par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de représentants des collectivités locales (50%), des milieux socioprofessionnels ou associatifs (25%) et des services de l'état (25%). Pour mener à bien cette élaboration, la CLE, qui ne possède aucun moyen budgétaire, doit s'appuyer sur une collectivité locale. Pendant l'application du SAGE, la CLE assure :

- l'information et la sensibilisation sur les enjeux, les objectifs et les orientations du SAGE,
- le suivi des orientations de gestion et d'aménagement et de leurs effets sur le milieu et les usages.

Compatible avec les recommandations et dispositions du SDAGE, le SAGE a une vocation opérationnelle ainsi qu'une valeur juridique conférée par la loi. A l'issue de sa préparation et après une large phase de consultation, le SAGE est approuvé par arrêté préfectoral. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités publiques devront alors être compatibles avec le SAGE.

Il n'est cependant pas opposable directement aux tiers.

## 1.2. La CLE et le SIVALODET

### **La CLE**

La CLE et son bureau pilotent l'élaboration du SAGE.

Elle rassemble 40 membres répartis en 3 collèges :

- Le Collège des élus : 20 élus
- Le Collège des usagers : 10 usagers
- Le Collège de l'Etat : 10 représentants des services de l'état

L'arrêté n°2001-2065 du 28 décembre 2001 désigne les membres de la CLE du SAGE de l'Odette pour un mandat de six années. Mme Coustans a été élue présidente par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Le Bureau de la CLE, élu le 8 mars 2002, compte 12 membres choisis parmi les 3 collèges de la CLE. Ils sont secondés par des suppléants. La présidence revient à Mme Coustans, présidente de la CLE.

### **Le SIVALODET**

Lors de son installation en février 2002, la CLE a désigné le SIVALODET comme porteur technique et financier de l'élaboration du SAGE. Le bureau d'études STUCKY Ingénieurs Conseils a été choisi comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

## 1.3. Les groupes thématiques

Le travail de concertation s'est organisé autour de cinq groupes thématiques regroupant les principaux acteurs concernés sur le bassin (administration, usagers, associations). Ces groupes thématiques ont été constitués pour traiter plus particulièrement des problématiques suivantes :

- la qualité de l'eau,
- les besoins et ressources en eau,
- les milieux aquatiques et zones humides,
- l'estuaire,
- les inondations.

Constitués d'une trentaine de membres chacun, les groupes se sont réunis cinq fois lors la phase de diagnostic afin de **définir les principaux enjeux du bassin à aborder dans le SAGE.**

Les comptes-rendus des réunions sont les premiers outils de communication à destination des acteurs du SAGE. Produits à l'issue de chaque réunion, ils font l'objet d'une approbation au démarrage de la session suivante.

#### **1.4. Les entretiens personnalisés**

Des entretiens personnalisés ont été réalisés auprès des principaux partenaires socio-professionnels locaux intéressés par la gestion et l'aménagement des eaux. Ces entretiens avaient pour but de permettre aux acteurs de s'exprimer dans un contexte différent de celui des groupes de travail.

#### **1.5. Visites de terrain**

La concertation s'est également nourrie de diverses visites de terrain destinées à mieux faire connaître aux différents membres des groupes de travail les activités et milieux du bassin versant.

Ces visites ont concerné :

- l'aménagement de l'espace agricole (avril 2002),
- le rôle de nourricerie des estuaires (mai 2002),
- la mise aux normes des exploitations agricoles (janvier 2003),
- les économies d'eau dans l'industrie agroalimentaire (mars 2003),
- la faune aquatique du bassin (octobre 2003).

Par ailleurs, une délégation de la CLE s'est rendue dans le Maine et Loire afin de tirer les enseignements de l'expérience du SAGE de l'Oudon en février 2003.



## 2. Inondations

---

### 2.1. Diagnostic général

La réduction des dommages dus aux inondations est une priorité et concerne principalement Quimper, même si des problèmes ponctuels sont également rencontrés sur d'autres communes. L'action engagée repose sur le triptyque « prévision, prévention, protection ». Ainsi, les travaux en cours à Quimper permettent d'obtenir un certain niveau de protection et des aménagements complémentaires sont recherchés en amont de la ville pour faire face à un évènement de type 2000. Cependant, les travaux ne sont qu'une partie de la réponse au problème qui nécessite également l'amélioration de l'information préventive, de l'alerte et de la gestion de crise.

### 2.2. Constats définis par le groupe de travail « Inondations »

#### ***La protection des personnes et des biens est une priorité***

Face au désarroi de la population sinistrée, aux risques toujours possibles de pertes humaines et aux conséquences économiques désastreuses, la protection des personnes et des biens face au risque d'inondation reste une préoccupation majeure.

#### ***Le risque "zéro" n'existe pas***

Quel que soit le type de protection réalisé, il est dimensionné pour un évènement de référence qui peut toujours être dépassé. Le cas de la crue 2000 qui a submergé les protections définies pour la crue 1995 dans Quimper est exemplaire. Ainsi, s'il convient de réaliser des aménagements pour se protéger des inondations, il convient aussi de les dimensionner de façon raisonnable et compatible avec les contraintes environnementales. Tout risque d'inondation ne peut donc définitivement être écarté et il importe que la population soit consciente de cette situation. Cela est d'ailleurs une préconisation du SDAGE. Par ailleurs, les dommages occasionnés par un phénomène naturel sont généralement moins importants quand la population connaît les risques et qu'elle s'y est préparée.

#### ***L'amélioration de l'information et de la sensibilisation au risque sont recherchées***

La ville de Quimper a déjà initié une démarche dans ce sens. Une étude est en cours sur ce thème afin de concevoir un plan de communication qui doit viser à :

- sensibiliser la population au risque et réduire la vulnérabilité psychologique,
- accompagner et organiser l'information liée à la publication des documents réglementaires,
- valoriser les actions des différentes institutions,
- informer la population sur le risque (populations en place et acquéreurs de biens immobiliers) et développer une véritable culture du risque,

- définir des outils de communication.

### ***L'amélioration du système d'annonce des crues est à l'étude***

L'amélioration des SAC est à l'étude au niveau national. Sur le bassin de l'Odet, l'expérience acquise montre que le système peut et doit être perfectionné par différentes mesures :

- densification du réseau de télémesures car les pluies ne sont pas homogènes sur le bassin,
- renforcement de l'organisation interne : définition d'une période de veille permanente de novembre à mars, mobilisation des agents pour assurer une rotation hors période de crise et situation d'alerte, formation de volontaires occasionnels,
- modernisation du réseau de mesures : remplacement des stations d'acquisition électronique et du système informatique,
- amélioration de la diffusion de l'information : application-pilote de cartographie des zones inondées prévues en temps réel en complément des messages réglementaires, mise en place d'un serveur Internet permettant la mise à disposition des données hydrologiques aux partenaires concernés et au public.

### ***La gestion de crise et l'organisation de la sécurité (plan de circulation, évacuation, assistance...) constituent une attente forte***

Les inondations de 1995 et surtout 2000-2001 restent très présentes dans les mémoires ; ainsi, le thème "gestion de la crise et organisation de la sécurité" prend une place importante dans les préoccupations de l'ensemble des partenaires concernés par les débats relatifs à l'élaboration du SAGE. Ainsi, tout le monde s'accorde à considérer cette thématique comme prioritaire, les démarches permettant d'optimiser la gestion de la crise et l'organisation de la sécurité devant être le résultat d'une large concertation et devant mettre en œuvre des moyens spécifiques de communication.

### ***La généralisation des PPRI est en cours***

La généralisation des Plans de Prévention des Risques Inondations sur l'ensemble du bassin, permettant d'asseoir une réglementation et une politique durable de l'aménagement de l'espace, reste une priorité.

Les procédures sont d'ailleurs en cours sur la ville de Quimper et sur l'ensemble du bassin à l'amont de Quimper.

Cependant ces procédures suscitent des craintes quant au devenir des zones concernées (urbanisme figé ?).

### ***La logique de bassin et la solidarité amont-aval / urbain-rural doit prévaloir sur des actions isolées***

Cette logique de bassin et de solidarité s'inscrit totalement d'une part dans la démarche des PPRI et d'autre part dans celle de l'élaboration du SAGE.

### ***Quimper bénéficie d'un certain niveau de protection grâce aux aménagements en ville***

Quimper, préfecture du Finistère, est directement exposée aux risques d'inondation du fait de sa situation à la confluence des 3 sous-bassins de l'Odet, du Steir et du Jet. Depuis une trentaine d'années, de nombreuses études ont été menées pour définir des moyens de protection ; aucune solution de s'est imposée pour résoudre définitivement le problème. Des choix ont donc été faits qui consistent à améliorer la protection en ville face à une crue de type 1995 (crue de période de retour estimée à 30 ans). Ces travaux, qui concernent le quartier de l'hippodrome seront prochainement terminés. Des réalisations similaires sont envisagées sur les rives du Steir en amont du centre ville. Par ailleurs, au sud-ouest de la ville, le renforcement du chemin de halage va débuter en 2003.

### ***Pour améliorer la protection de Quimper, des retenues temporaires amont sont envisagées***

L'amélioration de la protection de Quimper, qui s'est imposée suite à la crue 2000 (crue de période de retour comprise entre 50 et 100 ans), peut être envisagée par la réalisation de retenues temporaires sur le bassin amont.

L'étude de faisabilité (SOGREAH, 2003) prévoit la réalisation de "retenues à sec" selon plusieurs scénarios possibles faisant intervenir des retenues de plus ou moins grande dimension. Les coûts des scénarios (en première estimation et hors acquisitions foncières) permettant d'atteindre l'objectif d'écêtement de la crue 2000 sont les suivants :

- sur le bassin de l'Odet (débit limité à 127 m<sup>3</sup>/s à Kervir), les coûts vont de 7 millions d'euros (cas d'une grande retenue à Ty Ouront) à 19 millions d'euros (cas de 6 retenues moyennes),
- sur le bassin du Steir (débit limité à 59 m<sup>3</sup>/s à Ty Planche, soit 65 m<sup>3</sup>/s à l'entrée de Quimper), les coûts vont de 14 millions d'euros (3 grandes retenues) à 20 millions d'euros (8 retenues).

Quel que soit le scénario envisageable et son évolution possible en fonction des études complémentaires qui pourront être réalisées ultérieurement, une attention particulière devra être donnée :

- à la justification économique du projet,
- à sa cohérence par rapport aux préconisations du SDAGE,
- à l'analyse des préjudices sur les exploitations agricoles concernées et à la définition des moyens à mettre en place pour les dédommager,

- à l'analyse de l'impact sur les habitations et infrastructures,
- à l'analyse de contraintes environnementales et au respect des milieux aquatiques, et notamment aux populations de poissons migrateurs.

### ***Les talus et les zones humides contribuent à la régulation des crues***

Le rôle du réseau bocager sur la régulation du ruissellement, et par conséquent l'incidence des opérations de remembrement et de destruction des talus et des haies sur les crues, reste une préoccupation permanente. A ce propos 2 points méritent d'être soulignés :

- d'une part, leur rôle est sensible pour les crues de petite ou moyenne intensité, mais pas pour les crues de fréquence rare,
- d'autre part, les programmes de bassin versant visant la restauration du bocage, ou du moins la reconstruction des talus les plus efficaces, n'ont pas donné les résultats escomptés (à l'exception de l'action conduite sur Plogonnec).

En ce qui concerne les zones humides, qui interviennent également dans la régulation du ruissellement, et qui subissent des perturbations souvent irréversibles (remblaiement par des matériaux de déblai, drainage...), la prise de conscience de la nécessité de leur protection est apparue très tôt dans les groupes thématiques. Elle a conduit à proposer la réalisation d'un inventaire précis à l'échelle communale qui permettra aux communes de protéger ces zones humides dans leur PLU.

### ***Les pratiques culturelles peuvent avoir des effets sur le ruissellement***

Au-delà du rôle du bocage, des observations tendent à montrer l'influence des pratiques culturelles sur le ruissellement : sens du travail de la parcelle, maintien de bandes enherbées en limite de parcelle, maintien de la couverture des sols en interculture, conduite des parcelles dans le respect des équilibres pédologiques et microbiologiques...

## 3. Qualité de l'eau

---

### 3.1. Diagnostic général

La reconquête de la qualité de l'eau reste un enjeu fondamental. La situation du bassin est en effet contrastée. Si elle est encourageante pour les nitrates, elle demeure dégradée pour la bactériologie et les usages à risques perdurent en matière de pesticides. Par ailleurs, les attentes restent fortes vis-à-vis de l'agriculture et le domaine de l'assainissement voit s'ouvrir de nouveaux chantiers, notamment avec la question du devenir des boues de stations d'épuration.

### 3.2. Constats définis par le groupe de travail « Qualité de l'eau »

#### ***La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu fondamental***

La reconquête de la qualité de l'eau, dont l'importance est soulignée par les nombreux textes et programmes qui la concerne tant au niveau européen, national que local, est un enjeu fondamental à plus d'un titre :

- l'alimentation en eau potable à partir des captages,
- l'alimentation en eau potable à partir des eaux prélevées sur le Steir et le ruisseau du Mur,
- l'alimentation en eau des industries,
- la qualité du milieu naturel permettant la vie piscicole sur l'ensemble du bassin,
- la pêche et la conchyliculture en estuaire,
- la pratique des loisirs nautiques.

#### ***La qualité de l'eau présente une évolution contrastée***

La qualité actuelle des eaux et les perspectives d'évolution que l'on peut envisager compte tenu des programmes d'actions en cours apparaissent globalement encourageantes, voire, pour certains paramètres, satisfaisante (phosphore, ammonium). C'est notamment le cas pour les eaux brutes destinées à la potabilisation, pour les eaux douces et les milieux aquatiques en général, ainsi que pour les eaux conchylicoles de l'estuaire.

Cependant, la qualité bactériologique apparaît dégradée sur l'ensemble du bassin et, dans l'estuaire, le niveau de qualité requis pour l'exercice d'activités nautiques ou de baignade ne semble pas pouvoir être atteint en l'état actuel des divers programmes d'actions en cours.

#### ***Agriculture et qualité de l'eau : un thème où l'attente est forte***

L'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau est fortement lié à l'activité agricole. Les attentes sont fortes dans ce domaine, avec l'objectif emblématique de réduire les teneurs en

nitrate, limiter les phénomènes d'érosion et développer la pratique des bonnes conduites agricoles.

La mise aux normes des exploitations agricoles vis-à-vis des effluents d'élevage est à poursuivre.

### ***Les pratiques à risques persistent dans l'usage des pesticides***

De fortes inquiétudes liées à l'usage des pesticides et autres micropolluants sont soulevées quel que soit l'usage (agriculture, collectivités, particuliers). Des pics de dépassement des normes relatives aux eaux potables subsistent. Les précautions d'usage (doses, période, protections) semblent insuffisantes. Il semble aujourd'hui que l'une des solutions apportées pour diminuer les teneurs soit d'ordre réglementaire (exemple de l'atrazine). Toutefois, au-delà de l'interdiction totale d'utilisation, l'application raisonnée de pesticides reste à promouvoir.

### ***Les problèmes d'assainissement collectif sont en voie de résolution***

L'équipement des collectivités s'est notablement développé ces dernières années et les principaux problèmes en suspens sont en voie de résolution (Quimper, Combrit, Bénodet, Cast) à courte ou moyenne échéance.

Seules 3 communes ne sont pas engagées dans des programmes d'assainissement collectif mais elles représentent de faibles populations (Landudal, Langolen, Quéménéven).

### ***L'assainissement autonome et le devenir des boues des stations d'épuration constituent les prochains chantiers de l'assainissement***

Si la situation de l'assainissement collectif est globalement satisfaisante, le problème de l'assainissement autonome demeure ainsi que le devenir des boues issues des stations d'épuration.

### ***Le SAGE doit déterminer des objectifs de qualité d'eau***

Le SAGE doit déterminer les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir ainsi que les priorités d'intervention.

### ***Des encouragements sont nécessaires à la poursuite des efforts engagés***

Il convient de faire connaître davantage les résultats obtenus en matière de qualité d'eau et de diffuser l'information nécessaire afin d'encourager les différents acteurs à poursuivre leurs efforts.

## 4. Besoins et ressources

---

### 4.1. Diagnostic général

L'approvisionnement en eau est, en année moyenne, assuré sans difficulté majeure et la consommation totale est moins élevée qu'il y a 20 ans. Toutefois, divers éléments conduisent à s'interroger sur la sécurité des approvisionnements en période sèche. En effet, la pression s'accroît au sud du bassin en raison de la croissance démographique et des variations estivales de population. De plus, l'approvisionnement du bassin est sensiblement dépendant de l'Aulne. Enfin, de nombreux forages privés existent mais leur nombre et leur impact sur la ressource en eau souterraine est inconnu. Par ailleurs la connaissance précise des consommations se heurte à la dispersion des données.

### 4.2. Constats définis par le groupe de travail « Besoins et ressources »

#### ***La protection des captages demeure un enjeu majeur***

L'enjeu de la protection des captages est capital. La mise en place des périmètres de protection se poursuit et montre ses résultats (Saint Yvi, Elliant). Les teneurs en nitrates affichent alors des chutes rapides.

#### ***Les données relatives à la consommation d'eau sont difficiles à rassembler***

L'élaboration de l'état des lieux du SAGE a permis de mettre en lumière la difficulté de regrouper les données relatives à la mobilisation de la ressource en eau et à son utilisation pour les différents usages, qu'il s'agisse de la production d'eau potable, des besoins en eau industrielle ou de l'usage de l'eau agricole. Il est donc difficile d'établir un état des lieux précis de la consommation d'eau.

#### ***La consommation totale a diminué***

En cumulant les consommations sur les réseaux publics et les estimations de consommation hors réseau (agriculture, industrie), il semble que, malgré la hausse de consommation sur le réseau, l'on assiste à une baisse globale qui s'explique notamment par le recul du cheptel bovin et les économies d'eau industrielles. Les consommations actuelles sont donc inférieures à ce qu'elles étaient il y a 20 ans.

#### ***Le sud du bassin doit faire face à une croissance forte de ses besoins***

Le sud du bassin de l'Odét connaît un développement urbain important et une forte pression démographique en période estivale. Par ailleurs, les ressources en eau exploitables localement sont peu abondantes. Il en résulte une réelle fragilité à laquelle sont confrontés les syndicats d'eau qui ont recours à des ressources extérieures au bassin (bassin de l'Aulne notamment).

Le maillage du réseau permet de solutionner certaines difficultés estivales pour la distribution d'eau potable. Toutefois, certains réseaux anciens sont sous-dimensionnés ou mal adaptés à cette situation.

### ***Le bassin n'est pas autosuffisant***

La problématique « ressources et besoins en eau » est reconnue comme devant être prise en charge à l'échelle du bassin en tendant vers une autosuffisance qui n'est actuellement pas assurée. Des volumes d'eau importants sont notamment fournis par le bassin de l'Aulne.

Il convient de bien définir les besoins et leurs perspectives d'évolution et se donner les moyens de mettre en place une politique de l'eau à la hauteur des enjeux identifiés sur le bassin.

Les projets anciens de recours à une ressource complémentaire unique par la création d'une grande réserve d'eau en dehors du bassin de l'Odette sont définitivement abandonnés.

### ***Une fragilité en cas de sécheresse***

Les principales collectivités du bassin sont dépendantes d'importation d'eau et, sur le Steir, le débit réservé ne peut être respecté en cas de sécheresse telle que celle de 1989-1990 ou 1976.

De plus, sur l'ensemble du bassin, les élevages, généralement alimentés par leurs propres ressources (forages), sont susceptibles de recourir occasionnellement au réseau en période de sécheresse, ce qui pose la question de la capacité des réseaux à répondre à la demande dans cette situation.

Les enseignements de la sécheresse de l'été 2003 ont montré que plusieurs collectivités ont connu de sévères difficultés et l'approvisionnement à partir de l'Aulne a été particulièrement tendu à la mi-août. La hausse des consommations (température élevée, afflux touristique) conjuguée à la faiblesse des ressources (l'affaiblissement des ressources individuelles, surtout les captages) a entraîné une forte tension sur les réseaux et a conduit à la limite de la rupture des approvisionnements dans plusieurs secteurs (réseaux de l'Aulne, de Bénodet, de Clohars-Fouesnant, Elliant, Briec). Les activités économiques ont été touchées, avec essentiellement le monde agricole (particulièrement en zone littorale) qui a connu des chutes de rendements des cultures, le tarissement de sources locales, la sécheresse des herbages pénalisant les élevages bovins. Les activités industrielles et artisanales ont parfois pu également être inquiétées par la situation, mais les forages profonds et les prises d'eau superficielles ont répondu aux besoins.

Cet événement, comparable à la sécheresse de 1989, pose la question des actions à mettre en œuvre pour y faire face et notamment celle des forages. Cet événement a confirmé les deux constats suivants : la fragilité de plusieurs collectivités du bassin en cas de sécheresse et la hausse des sollicitations des réseaux publics d'AEP à la suite de l'affaiblissement des ressources individuelles. Cela confirme les nécessités d'améliorer les réseaux (dimensionnement, optimisation des pompages, amélioration de la coordination des gestionnaires en période de crise), d'optimiser les ressources locales (recherche de nouvelles ressources, optimisation des interconnexions de réseaux), de relancer la réflexion sur la sécurisation des approvisionnements du sud du département et le soutien d'étiage par les retenues et de continuer les efforts en matière d'économie d'eau.

### ***Les besoins écologiques propres des écosystèmes aquatiques sont mal connus***

Parmi les usages de l'eau, où l'on distingue généralement l'eau potable, l'eau industrielle et l'eau agricole, il convient de retenir aussi l'usage spécifique « fonctionnement des milieux aquatiques ». Les milieux aquatiques nécessitent en effet un débit minimal qui dépend des caractéristiques propres des cours d'eau (habitats, qualité de l'eau...).

Au point de vue réglementaire, un débit réservé doit être respecté : il faut ainsi laisser passer dans la rivière 10 % du module (débit moyen) ou la totalité du débit si celui-ci est inférieur à cette valeur.

Toutefois, compte tenu des faibles débits estivaux, occasionnellement les prises d'eau présentes sur le bassin ne respectent pas la réglementation du débit réservé ; compte tenu de la connaissance actuelle des cours d'eau, cela ne semble pas poser de problèmes biologiques particuliers. Néanmoins, la sécheresse de l'été 2003 a montré une situation piscicole critique, notamment sur le haut Odet qui a connu un assèchement total d'environ 30 % de son réseau hydrographique. Les pêcheurs ont procédé à plusieurs pêches de sauvetage pour transporter les poissons des secteurs menacés vers l'aval de l'Odet.

### ***Les ressources souterraines restent assez mal connues***

L'autosuffisance de l'alimentation en eau sur le bassin et la mise en place d'une politique à long terme de l'alimentation en eau nécessitent de connaître les éventuelles perspectives offertes par les ressources souterraines. Celles-ci sont peu connues et une synthèse préalable permettant d'en connaître les éventuelles potentialités a été réalisée par le BRGM dans le cadre du SAGE.

### ***Les prélèvements privés sont nombreux et leur impact est mal connu***

Les captages et forages privés se sont multipliés depuis 1976 en réponse à l'augmentation des besoins et à l'augmentation du prix de l'eau. Ceux-ci sont mal connus et représentent une pression sur la ressource importante et non maîtrisée. Ainsi, il apparaît que certains ruisseaux qui coulaient lors de la sécheresse de 1976 étaient à sec lors de l'été 2003, alors que la sécheresse fut moins sévère. De plus, la concentration des forages est particulièrement forte sur le bassin versant du Steir, déjà fortement sollicité par la prise d'eau du SIVOMEAQ. Par ailleurs, il est difficile de vérifier l'innocuité de leur exploitation vis-à-vis du réseau général (possibilités de contamination). Enfin, les sollicitations sur le réseau en période de forte sécheresse peuvent conduire à perturber la distribution générale.

### ***Des économies d'eau réalisées***

Les efforts en matière d'économie d'eau sont constants, qu'il s'agisse des industriels ou des privés. L'effet est d'ailleurs sensible, puisque l'augmentation des consommations a effectivement ralenti. De nombreuses initiatives permettent de sensibiliser la population. En ce qui concerne les industriels, dont la motivation est renforcée par les conséquences financières liées aux gaspillages de l'eau (notamment par le biais de la taxe à l'assainissement), les efforts et les résultats sont importants : on pourra par exemple noter

le cas d'Entremont, le plus gros consommateur d'eau du bassin, dont la consommation en eau a baissé de 60 % en 20 ans (consommation actuelle de 1 million de m<sup>3</sup>).

## 5. Milieux aquatiques

---

### 5.1. Diagnostic général

L'importance des zones humides dans la gestion de l'eau est soulignée. Néanmoins, leur protection est insuffisante et elles sont soumises à diverses menaces (remblais, étangs...). Les cours d'eau du bassin versant sont généralement en bon état et bénéficient d'un programme de restauration et d'entretien (CRE) qui s'achève en 2003. Les atteintes existent (obstacles à la migration, érosion de berges, usage de pesticides, impact des piscicultures...), notamment sur le Jet mais restent limitées. Ces milieux sont propices à l'exercice d'activités de loisir (pêche, kayak).

### 5.2. Constats définis par le groupe de travail « Milieux aquatiques »

#### ***La protection des zones humides est insuffisante malgré leur importance***

Les zones humides et le chevelu amont des cours d'eau ont des fonctionnalités importantes à l'échelle de l'ensemble du bassin. Cinq fonctionnalités sont reconnues :

- hydraulique et hydrologique : rétention des crues et soutien d'étiage,
- épuration des eaux : contribution aux processus de régulation des nutriments (azote, phosphore) et de rétention des toxiques (phytosanitaires...),
- interception des matières en suspension (sédimentation),
- biologique (diversité floristique et faunistique) : recoupement avec les périmètres de ZNIEFF, arrêtés de biotopes, présence d'espèces végétales rares ou menacées...
- récréative et économique : tourisme nature, chasse, pêche, activités agricoles.

Or, ces milieux subissent des pressions fortes menaçant leur pérennité, certaines ayant disparues. Le cas des remblais pose notamment un problème : les fonds de vallées et particulièrement les zones humides constituent encore bien souvent des exutoires pour les déchets de chantiers du BTP. Ceci nécessite de trouver des sites de classe III permettant aux entreprises du BTP de trouver une filière pour ces produits et éviter ainsi les dépôts sauvages. Toutefois, les communes sont réticentes quant à l'implantation de tels sites, or ils n'impliquent aucune pollution diffuse, les déchets étant inertes. Des projets sont néanmoins à l'étude, à Pluguffan et Ergué-Gabéric.

#### ***Des problèmes liés à la définition des zones humides et à l'application de la réglementation***

Des problèmes de définition des milieux aquatiques se posent pour permettre une application plus stricte de la réglementation (loi sur l'eau), notamment en terme de protection des zones humides et du petit chevelu amont. Ces zones sont en effet soumises à des pressions importantes (remblaiement, drainage...).

Afin d'aider les services exerçant la police de l'eau et permettre aux collectivités concernées de prendre des dispositions de protection (par exemple dans le cadre des PLU pour les communes), il convient d'identifier précisément ces zones. Ainsi, et comme indiqué précédemment dans le bilan de la thématique « inondation » également concernée par ce problème (cf. chapitre 2.2, p.10), une étude d'inventaire des zones humides et du chevelu amont est lancée sans attendre la finalisation du SAGE. Cet inventaire a commencé en 2003 sur les communes de Guengat, Plonéis et Quimper, sur une superficie de 5 150 ha. L'étude sur l'ensemble du bassin à l'amont de Quimper s'étalera sur plusieurs années (la partie du bassin située à l'aval de Quimper a déjà fait l'objet d'un inventaire réalisé par le SIVALODET).

### ***CRE : le bilan est positif mais la question de sa pérennisation se pose***

Arrivant à terme en 2003, le Contrat Restauration Entretien affiche un bilan positif. Se posent maintenant les problèmes de sa pérennisation et des financements. Par ailleurs, une réflexion pourrait s'engager pour élargir l'action à d'autres thèmes : confortement des berges, abreuvement des animaux en lit mineur, utilisation des phytosanitaires par les riverains...

### ***L'état piscicole des cours d'eau est bon à l'exception du Jet***

Le PDPG fait apparaître que le Steir et l'Odét sont conformes mais que le Jet est perturbé, notamment en raison de l'impact des piscicultures. Cela se traduit notamment par des différences importantes concernant la reproduction du saumon atlantique entre les cours d'eau.

### ***Les débits réservés ne peuvent être respectés en permanence***

Compte tenu des faibles débits estivaux, les prises d'eau présentes sur le bassin ne peuvent pas respecter en permanence la réglementation relative aux débits réservés (qui impose de laisser passer 10 % du module ou la totalité du débit si celui-ci est inférieur à cette valeur). Toutefois, dans la connaissance actuelle des cours d'eau, cela ne semble pas poser de problèmes biologiques particuliers.

### ***Des obstacles à la migration des poissons subsistent***

L'Odét est une rivière présentant un intérêt fort concernant les poissons migrateurs, et notamment les grands migrateurs que sont le saumon, mais aussi la lamproie et l'anguille. Pour assurer leur pérennité, ces espèces doivent assurer leur retour régulier dans les rivières du bassin, vers l'amont des cours d'eau où se trouvent les zones favorables à la fraie (saumons et lamproies) puis rejoindre le milieu marin. La truite fario effectue également des migrations vers l'amont pour se reproduire.

Ainsi, pour que les peuplements piscicoles puissent valoriser au mieux les milieux aquatiques, dont par ailleurs la qualité doit être améliorée (qualité de l'eau notamment sur le Jet, qualité des habitats...) il convient d'éviter les éventuelles entraves à la libre circulation des poissons (seuil, passe à poisson mal dimensionnée...).

### ***Les plans d'eau privés se sont multipliés***

La multiplication des plans d'eau privés pose un problème de qualité d'eau et de risque de dispersion d'espèces végétales ou animales indésirables.

### ***Certaines pratiques culturelles ont un impact sur les milieux aquatiques***

Les impacts des pratiques culturelles peu respectueuses des milieux aquatiques (cultures en bords de rivière, utilisation non raisonnée de produits chimiques, abreuvement du bétail en lit mineur...) sont soulignés par les groupes de travail.

### ***Les attentes relatives aux loisirs sont importantes***

L'eau et les milieux aquatiques sont un bien commun où peuvent s'exercer diverses activités telles que la pêche ou le kayak. Les attentes dans ce sens sont d'ailleurs importantes. Il convient qu'elles puissent s'exprimer dans le respect des milieux naturels et sans conflit d'usage.



## 6. Estuaire

---

### 6.1. Diagnostic général

L'estuaire de l'Odet contribue fortement à l'image de cette région du Finistère. Il apparaît aussi comme un milieu naturel riche et sensible (ressources marines, avifaune) mais son fonctionnement demeure mal connu (courantologie, envasement). Cet espace est l'objet de nombreux usages (plaisance, sports nautiques, pêche, promenade), d'attentes fortes et de projets dont la conciliation n'apparaît pas toujours évidente. La mauvaise qualité bactériologique des eaux, notamment en amont des Vire-Courts, peut contrarier certains usages.

### 6.2. Constats définis par le groupe de travail « Estuaire »

#### ***L'estuaire demeure un milieu peu connu***

L'estuaire de l'Odet est un milieu peu connu par rapport à l'ensemble du bassin : cela concerne notamment l'avifaune estuarienne, l'hydrosédimentologie, les habitats, son rôle biologique relatif aux espèces piscicoles marines (nourricerie)...

Pour compléter les informations nécessaires à l'établissement de l'état des lieux, il a donc paru nécessaire de lancer 2 études complémentaires (synthèse des connaissances) : l'une concerne l'avifaune estuarienne et a été confiée à la SEPNB-Bretagne Vivante, l'autre concerne le rôle de l'estuaire pour la faune marine (synthèse des connaissances et des enjeux relatifs aux ressources marines de l'estuaire de l'Odet) et a été confiée à IFREMER-THETYS.

#### ***L'estuaire joue un rôle important de nourricerie pour les poissons***

L'estuaire est un lieu important dans le cycle de croissance de plusieurs espèces marines qui constituent par ailleurs des ressources pour la pêche locale.

#### ***L'envasement de l'estuaire n'est pas mesuré***

Celui-ci a été évoqué à plusieurs reprises. Cependant aucune donnée n'est disponible pour confirmer ce point. Par ailleurs, il n'est pas ressenti comme une entrave à la navigation dans la mesure où le chenal ne semble pas concerné.

#### ***Les usages sont nombreux, leur cohabitation parfois difficile et les attentes fortes***

L'estuaire, proche de la zone littorale très attractive en terme d'activité de loisirs, est le lieu où cohabitent de nombreux usages : plaisance (présence de mouillages en rivière et implantation de 2 ports), pêche, canoë-kayak, voile, les Vedettes de l'Odet, les sabliers de l'Odet, observation et de protection de l'avifaune, promenade sur les rives, divers projets de valorisation et d'exploitation des ressources naturelles.... Cette cohabitation peut d'ailleurs être conflictuelle.

L'attractivité de la zone, l'abondance des activités plus ou moins bien organisées conduisent à des attentes fortes autant en terme d'équipement que d'organisation des usages, d'activités économiques ou de loisir.

### ***Les activités nautiques et la pêche dépendent de la qualité de l'eau***

Si les attentes sont fortes en matière d'encadrement des activités économiques et de loisir sur l'estuaire, celles-ci ne pourront effectivement se concrétiser sans une amélioration sensible de la qualité de l'eau. On peut en effet rappeler que la qualité bactériologique de l'eau dans le secteur de la baie de Kerogan compromet fortement le développement des loisirs nautiques. On peut aussi rappeler que la restauration du banc d'huîtres du Pérennou passe par une amélioration de la qualité de l'eau permettant le classement du secteur en zone B (exploitation et consommation autorisée).

### ***La qualité de l'eau est mauvaise, notamment en amont des Vire-Courts***

Les atteintes à la qualité de l'eau sont nombreuses et connues bien que non quantifiées. D'une part l'estuaire est le milieu récepteur de l'ensemble des rejets ponctuels et diffus de l'amont, d'autre part il génère ses propres pollutions. Concernant les pollutions amont, des efforts importants ont été consentis pour améliorer la qualité des eaux, notamment dans le cadre de la protection de la ressource en eau destinée à l'AEP de Quimper. Concernant le site même de l'estuaire, des stations d'épuration sont en construction ou en projet à Quimper, Combrit et Bénodet. S'agissant des autres sources de pollution, le constat existe mais les solutions permettant de les réduire ne sont pas mises en œuvre : il s'agit notamment des eaux noires, des carénages, de la collectes des déchets dans les ports...

### ***En matière de lutte contre la pollution, l'équipement des ports est insuffisant***

Les ports de plaisance ne sont pas suffisamment équipés pour faire face aux besoins de carénage et de récupération des eaux noires et brunes.

### ***L'estuaire suscite différents projets d'aménagement et de valorisation***

Différents projets intéressent la zone estuarienne. On peut citer notamment : la restauration du banc d'huîtres du Pérennou et la création d'une base nautique dans la baie de Kerogan. Par ailleurs, il existe un projet de valorisation hydroélectrique des courants de marée par l'installation d'hélices hydrauliques implantée sous le pont de Cornouaille (ce projet est encore peu avancé et ses conséquences environnementales n'ont pas été approfondies).

### ***La restauration du banc d'huîtres du Pérennou est envisagée***

La restauration du banc d'huîtres du Pérennou était déjà un projet inscrit dans le contrat de rivière. Il porte une valeur symbolique de restauration générale de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin. Le projet est toujours d'actualité mais nécessite de résoudre préalablement le problème de l'organisation des mouillages actuels pour asseoir un projet sur des bases durables.

### ***La gestion des mouillages de la plaisance s'organise***

Les mouillages présents dans l'estuaire de l'Odet ont toujours été peu ou mal organisés. Il en résulte la présence de nombreux corps morts abandonnés dans le fond de la rivière qui gênent l'activité de pêche. Leur réorganisation, qui facilitera également la gestion des plans d'eau, est désormais engagée par les associations de plaisanciers. Celles-ci sont également impliqués dans la lutte contre les sources de pollution.

### ***Le SAGE sera-t-il en mesure de déboucher sur des applications concrètes ?***

Les démarches de planification sur le milieu marin et l'estuaire ont été abondantes par le passé (notamment dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer) mais n'ont pas abouti sur des propositions concrètes. La démarche du SAGE doit être l'occasion, grâce à une démarche de concertation, de parvenir à des programmations ou des préconisations pragmatiques.



## 7. Entretiens personnalisés (socio-professionnels)

---

Le présent chapitre fait le point des entretiens personnalisés organisés avec les principaux acteurs locaux, en complément des réunions des groupes thématiques.

### **Chambre de commerce et d'industrie**

- La CCI est directement intéressée par la démarche du SAGE qui doit permettre de prendre en compte l'évolution des activités industrielles sur l'ensemble du bassin, autant vis-à-vis des besoins en eau, des rejets que de l'exposition au risque d'inondation.
- La qualité de l'eau est une condition de la qualité des productions, notamment agroalimentaires, et influe sur l'image de l'industrie. La protection des ressources doit donc être poursuivie. Cela concerne aussi les rejets industriels.
- Concernant le problème des inondations, l'amélioration de la gestion de crise et la réduction de la vulnérabilité des commerces et des établissements industriels sont nécessaires. La combinaison des dispositions individuelles et collectives doit être recherchée.
- Le problème des déchets de chantier est un souci pris en compte dans le cadre du plan départemental des déchets : il s'agit de gérer ces déchets pour éviter qu'ils ne soient déposés dans des zones humides, et de réaliser des centres de tri et d'enfouissement. Le déblocage de la situation existante passe aussi par l'information du public et des collectivités.
- Le devenir du port du Corniguel doit être analysé en fonction des contraintes spécifiques des différentes activités : carénage, port à sec, hivernage, collecte d'eau noire...
- L'estimation des besoins et des ressources du secteur industriel mérite une enquête spécifique.

### **Chambre d'agriculture**

- Pour les retenues sèches susceptibles d'être réalisées pour la protection contre les inondations de la ville de Quimper, il convient de bien tenir compte de l'activité agricole. Le contexte d'acquisition du foncier, les servitudes d'exploitation, les principes d'indemnisation... devront être précisément définis.
- Le rôle des talus sur le ruissellement doit être mis en perspective avec la situation de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation (routes, parkings..).
- Pour la zonation des zones humides du bassin (nécessaire à une éventuelle protection dans les PLU), il importe de faire intervenir des spécialistes, mais une concertation avec les partenaires locaux est nécessaire.
- Les élevages sont sécurisés : en période de sécheresse, il n'y a pas d'augmentation brutale de la consommation sur le réseau.

- Les pompes à prairies (pour éviter que le bétail aille boire dans la rivière) sont plus ou moins faciles à installer selon la configuration des parcelles. Aussi, elles peuvent être diversement acceptées par les éleveurs et coûteuses à installer. Il faut donc les réserver en priorité aux périmètres de protection de captage ou autres zones sensibles.

### **Agriculture biologique**

- Les suivis effectués par la CGE sur le Steïr (prélèvement pour l'alimentation en eau potable de Quimper) montrent une augmentation exponentielle depuis une vingtaine d'années du taux de matières en suspension. Trois problèmes se posent actuellement pour la qualité de l'eau : la teneur en matières en suspension, la présence de nouvelles molécules (pesticides), la contamination bactériologique.
- La charge en matière en suspension montre à quel point la modification des pratiques culturales influe sur l'environnement. Les rotations effectuées ne sont pas satisfaisantes. La monoculture du blé ou du maïs est de plus en plus importante.
- En matière de pesticides, il faut absolument promouvoir les méthodes mécaniques qui marchent mais qui sont insuffisamment communiquées aux agriculteurs.

### **Fédération de pêche**

- Il y a incontestablement un problème de qualité lié aux rejets des piscicultures ; en effet, le Jet, où se trouvent concentrées les piscicultures, était la plus belle rivière à saumon et présente maintenant les populations les moins abondantes de juvéniles.
- Concernant le Contrat Restauration Entretien (CRE), les opérations de restauration sont terminées, laissant la place aux opérations d'entretien. Ce contrat, dont la pérennité n'est malheureusement pas assurée, permet une approche cohérente par sous-bassin et vis-à-vis du fonctionnement écologique des cours d'eau.
- Les actions du CRE devraient être reconnues par le SAGE ; elles sont susceptibles d'aller au-delà des seuls aspects d'entretien : travail sur le chevelu amont, problème de calage des buses sous les routes qui peut perturber les écoulements et les migrations de poissons, abreuvoir directement dans la rivière provoquant une détérioration des milieux et des risques de contamination...
- Les étangs artificiels sont susceptibles de poser des problèmes notamment sur les secteurs en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (il y en a en fait assez peu sur le bassin).

### **Comité local des pêches**

- L'estuaire n'est pas une zone de pêche mais c'est une nourricerie dont le rôle est fondamental pour les stocks marins et donc pour la pêche littorale. Ce milieu naturel doit donc être préservé. Une étude de cette nourricerie devrait être réalisée dans le cadre du SAGE.

- L'accumulation de produits toxiques (TBT par exemple) dans le sédiment pose des problèmes pour les coquillages (l'huître notamment).
- Le SAGE doit permettre de réaliser une répartition des usages dans l'estuaire (ce que le SMVM aurait pu réaliser s'il avait abouti) dans laquelle l'extension des infrastructures portuaires futures doit être précisément définie.
- Le contrôle des pollutions venant de l'amont a impliqué un effort certain de la part des différents usagers de l'ensemble du bassin versant. Il convient maintenant de régler dans les meilleurs délais les pollutions générées par les activités inféodées à l'estuaire : carénage et eaux noires.

### **Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)**

- Cette association de consommateurs est très impliquée sur les problèmes de l'eau potable aussi bien au point de vue qualitatif que quantitatif. Si elle dénonce les pratiques agricoles responsables des taux élevés en nitrates et la présence des pesticides dans les eaux distribuées, elle développe par ailleurs des actions d'information auprès des usagers domestiques pour qu'ils adoptent des comportements plus citoyens (comprendre la facture d'eau, économiser l'eau, « jardiner propre »,...). Elle exige également des autres utilisateurs ou pollueurs une attitude plus respectueuse de l'environnement (collectivités locales, industriels,...).
- La gestion des inondations doit comprendre des mesures préventives et l'information de la population.
- Concernant les aspects qualitatifs, la protection des captages et des rivières doit être une priorité. Il convient d'être très vigilant sur les charges en nitrates et en pesticides.
- Concernant les nitrates, le SAGE peut se donner comme objectif d'atteindre la norme guide européenne de 25 mg/l dans les eaux brutes.
- S'agissant des pesticides, leur utilisation doit faire l'objet d'une réglementation plus stricte. La charte communale préconisée par la Région est elle appliquée et par qui ? L'utilisation des pesticides nécessite une politique cohérente.
- La gestion des problèmes relatifs aux pesticides semble se heurter à un manque de coordination, de concentration et de contrôle. Un organisme spécifique pourrait être en charge de cette mission.
- Sur le plan des économies d'eau, des efforts ont été faits et se concrétisent par un ralentissement de l'augmentation de la consommation en eau. Cependant il importe de développer une action plus offensive dans ce domaine, à l'adresse de tous les usagers, avec évaluation des résultats. Par ailleurs, il faut un comptage de consommation identique par nature d'usagers.

- L'abandon des forages pose le problème de leur devenir et des risques de pollutions de la nappe qu'ils représentent. Leur abandon doit faire l'objet d'une réglementation plus stricte.
- L'érosion sur le bassin, résultant de mauvaises pratiques culturales, est un problème important à l'origine de la perte de la valeur agronomique des terres et d'une dégradation de la qualité de l'eau. Il faut donc poursuivre les opérations visant la restauration du bocage et l'amélioration des pratiques culturales.
- La reconquête de la qualité des eaux de l'estuaire est fondamentale pour que les différents usages puissent s'y développer (conchyliculture, loisirs baignade...). Le contrôle des rejets sauvages doit être effectué strictement.
- Un zonage des activités dans l'estuaire est nécessaire.
- L'association fait part d'un problème général d'information sur l'eau, dispersée, pas toujours lisible par le citoyen ordinaire (acteurs multiples). Le SAGE pourrait s'attacher à développer cette information et la rendre plus accessible à tous. Les citoyens ont besoin de savoir en toute transparence qui fait quoi et qui paie.
- L'association est par ailleurs très demandeuse d'améliorer sa connaissance des différentes activités économiques du bassin (agriculture, industrie) afin de mieux comprendre les enjeux auxquels elles sont confrontées.

### **Union Fédérale des Consommateurs – Que choisir**

- L'association indique deux attentes principales :
  - la qualité de l'eau,
  - la gestion des inondations.
- En matière de qualité d'eau, il y a urgence à obtenir des résultats, notamment en ce qui concerne les pollutions d'origine agricole.
- Néanmoins les consommateurs, dans leur ensemble, ont également des responsabilités à assumer, notamment en matière d'économies d'eau et d'usage de pesticides.
- Dans l'estuaire, l'attention doit porter sur les eaux brunes et le carénage. Des installations sont nécessaires.
- L'action de la police de l'eau doit être renforcée. Il ne peut y avoir de versement d'aides financières sans contrôle.
- C'est pourquoi l'information et la sensibilisation sont importantes.
- En matière d'inondation, il faut parvenir à ne plus araser de talus sans autorisation préalable du maire.
- Les consommations d'eau doivent être maîtrisées que ce soit chez les particuliers, les industriels, les agriculteurs, ou les collectivités.

### **SEPNB-Bretagne Vivante**

- Concernant la qualité de l'eau, il paraît nécessaire de dépasser le stade du diagnostic pour atteindre des résultats concrets ; il convient également de traiter le problème le plus à l'amont possible.
- Pour les prairies humides et fonds de vallée, il convient de clarifier les objectifs de gestion : soit on laisse le milieu évoluer naturellement et se fermer (formation de friches et de boisements) ce qui a un effet bénéfique pour le ralentissement des crues, soit on maintient la gestion traditionnelle (prairie de fauche et pâtures) dans le but d'augmenter la biodiversité.

### **Association Eau et Rivières**

- La lutte contre les inondations doit être considérée localement et à l'amont, à court terme et à long terme ; elle doit intégrer la culture du risque. Ce thème très important ne doit pas masquer les autres thèmes à traiter dans le SAGE.
- Les aménagements envisageables sur le bassin amont devront être respectueux de l'environnement : cela pourrait faire l'objet de préconisations dans le SAGE.
- Les mesures visant l'amélioration de la qualité de l'eau peuvent être améliorées : objectifs de qualité plus contraignants, interdiction de tout épandage-exploitation-traitement sur une bande de 15 m minimum au bord d'un cours d'eau...
- Concernant les piscicultures, il conviendrait de déterminer un niveau d'acceptabilité du milieu vis-à-vis des rejets.
- L'exploitation des forages pose un risque aussi bien en terme de qualité que de quantité ; la méconnaissance de ce thème pose problème.
- Le développement de l'irrigation doit être strictement encadré.
- En terme de ressource en eau, il convient de se préoccuper des moyens permettant de limiter les importations à partir d'autres bassins : potentialités des eaux souterraines, possibilités de retenues de stockage, remise en service de captages fermés...
- L'inventaire des zones humides permettant leur identification pour leur protection future est nécessaire.

### **Association Etudes et Aménagements Urbains et Ruraux (EAUR)**

- Les infractions à la réglementation concernant la protection des zones humides restent nombreuses (remblais). Il convient de se donner les moyens d'une meilleure prise en compte de ces milieux riches et sensibles par une attitude plus stricte de la police de l'eau, par la sensibilisation des riverains et par des mesures spécifiques de protection (PLU).

- Le besoin apparaît nettement de mettre en place une structure forte de gestion du bassin, indépendante et disposant de suffisamment de moyens pour réaliser les actions d'entretien et d'animation.
- L'estuaire dans sa partie amont pose certains problèmes et notamment celui de l'avenir du port du Corniguel et l'envasement de la baie de Kerogan.
- En ce qui concerne la lutte contre les inondations, il convient de favoriser le rôle des zones d'expansion naturelle des crues. Par ailleurs, de multiples aménagements de faible envergure pourraient peut-être contribuer à limiter les inondations. De façon générale, il conviendra de justifier techniquement les types d'aménagement amont envisageables et d'en limiter les impacts environnementaux.
- L'usage des produits phytosanitaire reste une préoccupation car tout le monde est concerné : les agriculteurs, les collectivités, la DDE, la SNCF, les particuliers...
- Le devenir des boues de station d'épuration doit être prévu.
- Concernant les prélèvements d'eau par forage, la pression sur la ressource devrait pouvoir être mieux connue et les risques de contamination potentielle doivent être contrôlés.

### ***Association l'Eau et la Terre***

- La restauration du bocage (talus, haies et prairies sur les parcelles) mérite un plan de restauration ambitieux et des financements très incitatifs. Son rôle est essentiel notamment dans la lutte contre les crues, et dans la lutte contre l'érosion des sols.
- En ce qui concerne la qualité de l'eau, il faut se fixer un objectif plus contraignant que l'objectif actuel : ne pas dépasser 25 mg/l de nitrates dans les eaux brutes.
- Les zones humides nécessitent des mesures de protection spécifiques (PLU notamment).
- Chaque commune devrait disposer de son propre captage. Il faudrait exploiter les sources qui ne le sont pas actuellement pour soulager les prélèvements dans les cours d'eau.
- Dans la lutte contre les inondations, il faut privilégier les méthodes douces.
- Concernant l'estuaire, la lutte contre les pollutions type carénage et eaux noires devrait être mise en place rapidement. Les exemples sont nombreux dans les ports français.

### ***Nautisme en Odet (fédération des clubs d'usagers de la rivière)***

- Les activités de loisir nautique connaissent une forte progression. Elles intéressent surtout le secteur situé entre la confluence avec le Steir et l'aval de la baie de Kérogan. Se pose le problème du manque d'infrastructure.

- Le projet de base nautique, prévu à Creac'h Gwen, consiste à rassembler sur un même site les différents sports nautiques (canoë, aviron, voile, plongée...) et d'offrir une logistique commune (locaux, accès, pontons...).
- Le port du Corniguel pourrait évoluer vers une zone économique de plaisance et vers l'accueil de bateaux de tourisme (Vedette de l'Odet, voiliers de passage...).
- On note certains conflits d'usage sur le secteur, notamment avec les Vedettes de l'Odet dont la vitesse nécessaire à certaines manœuvres (dans les Vire-Courts par exemple) est dangereuse pour les petites embarcations.
- La qualité bactériologique de l'eau dans l'estuaire, incompatible avec la baignade, pose problème pour l'avenir des activités de loisir.
- La protection des zones naturelles sensibles (anses de Toulven-Saint Cadou, de Combrit, de Keraval et de Kerdour) ne pose pas de problème pour les différentes activités.
- On peut envisager un zonage des activités dans l'estuaire et une signalétique spécifique. Par ailleurs, il conviendrait de mettre en place des glissières à canoë kayak sur les barrages du Steïr à Quimper (Prateyer et Moulin du Duc).

### **Association de plaisanciers**

- Les plaisanciers souhaitent pérenniser et organiser les sites de mouillages associatifs. Cet objectif passe par la mise en place de plans de mouillages, la collecte des déchets et la réalisation d'une aire de carénage.
- Le respect du milieu est également un objectif des associations.
- Des systèmes de mouillage alternatif sont à tester afin de réduire l'impact des chaînes sur les fonds dans le secteur du gisement d'huîtres du Perennou.

### **Association des pêcheurs plaisanciers de Sainte-Marine**

- La récupération des eaux vannes des bateaux de plaisance doit être améliorée. Des installations adaptées sont nécessaires.
- Il en va de même du carénage. Celui-ci pose deux questions :
  - les performances de l'anti-fouling (durée d'action et écotoxicité),
  - la localisation de l'aire de carénage : une étude évaluant les besoins serait nécessaire.
- Le mauvais usage des pompes à fuel dans les ports est également à l'origine de pollutions accidentelles.
- La connaissance et la protection des ressources marines constituent également des attentes de l'association.